

ENERGIES RENOUVELABLES

Le vent, moteur du progrès

Sur le plateau de Champrojet, à mi-chemin entre Faverolles et Montchanson, un mât vient d'être installé. C'est la première phase visible du projet communal de ferme éolienne qui devrait voir le jour dans un an.



Le mât de mesure, implantée sur le terrain où seront disposés les 10 éoliennes est équipée de matériels pour la transmission des données à la société d'études implantées en Allemagne.

Fin juin, lors de la visite du président du Conseil général, le projet d'éoliennes semblait encore peu abouti. Avec la plantation d'un mât, dans la journée de mardi par la société de conception, le projet est en bonne voie. Mercredi matin, une partie du conseil municipal avec Michel Beauregard, maire, en compagnie de Louis Clavilier, conseiller général de Ruynes-en-Margeride, était sur le terrain. Les techni-

ciens procédaient aux derniers réglages.

Gerhard Kucher, l'un des directeurs de la Société « Nouvelles Energies Dynamiques » de Strasbourg, explique les raisons de l'implantation de ce mât haut de 57 m. « Pour finaliser le projet, nous avons besoin d'affiner nos mesures de la vitesse du vent. Nous possédons les données four-

niees par les stations météorologiques des environs qui nous laissent présager une moyenne de 6,5 m/s. » Le mât de mesure possède en fait deux anémomètres, l'un placé à 30 m, l'autre à 50 m. Les données recueillies sont analysées par un ordinateur et transmises par modem et satellite à la société d'études implantée en Allemagne. Elles le seront durant un an. Pour le directeur, le classement de la zone aérienne en zone militaire est handicapant puisque les avions sont autorisés à un survol de 90 m. « 10 m de plus nous permettraient de bénéficier d'une plus grande force de vent, nous avons toutefois demandé au ministère de la défense une dérogation et nous l'espérons vivement ». En effet, la force minimum de vent nécessaire pour une bonne rentabilité de l'implantation est de 6 m/s. Les 10 mètres supplémentaires ajouteraient 0,2 point de plus au 6,5 m/s escomptés.

Depuis les premières études, le projet s'est affiné. Sur les 50 hectares de terrain communal et quelques hectares privés, seront implantées dix éoliennes de 86 m de haut (60 m pour le mât et 26 m de rayon pour les pâles) pour un coût de 10 millions d'euros à la charge de la société d'exploitation. Les éoliennes seront fournies par une société danoise, N.E.G Micon. C'est la société Eneria qui aura en charge la construction et la maintenance du parc.

L'énergie produite sera de 900

millions de kW/h. Les nuisances seront peu nombreuses en raison du faible peuplement du plateau qui, de plus, est de peu de valeur agricole et que les terrains pourront continuer à être pacagés par les animaux. L'impact sur la faune sauvage, les oiseaux en particulier, serait lui aussi faible : une étude de Alter Eco montre par exemple que le passage des migrateurs ne sera pas modifié.

Du côté de la mairie, initiateur du projet, on se montre très satisfait de l'avancement des travaux. Il faut savoir que le conseil municipal a donné son aval et qu'une promesse de bail de 25 ans a été signée avec la société d'exploitation. Durant la phase d'exploitation, la ferme éolienne devrait apporter une manne financière de 250.000 F chaque année en taxe professionnelle, autant que ce qu'amène la retenue du barrage de Grandval.

Cet apport financier semble d'ailleurs intéresser de plus en plus les municipalités puisque d'autres projets sont en cours d'études, à Saint-Just (notre édition du 17 septembre 2002), et par la société « Nouvelles Energies Dynamiques » sur les communes de Chaulhac, La Fage-Montivernoux, en Lozère, et sur Rezenzières et Coren, dans le Cantal. La municipalité de cette dernière commune partira en voyage d'études avec la municipalité de Faverolles en Norman-



Derniers réglages avant de céder la clef du coffre électrique à Michel